

REVUE DE L'INSTITUT
FRANÇAIS D'HISTOIRE
EN ALLEMAGNE

Revue de l'IFHA

Revue de l'Institut français d'histoire en Allemagne

3 | 2011
IFHA 3

Institut Français d'Histoire en Allemagne

Francfort-Sur-Le-Main



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/208>

DOI : 10.4000/ifha.208

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Édition imprimée

Date de publication : 6 février 2011

ISSN : 2190-0078

Référence électronique

« Institut Français d'Histoire en Allemagne », *Revue de l'IFHA* [En ligne], 3 | 2011, mis en ligne le 01 mars 2013, consulté le 28 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/208> ; DOI : 10.4000/ifha.208

Ce document a été généré automatiquement le 28 avril 2019.

©IFHA

Institut Français d'Histoire en Allemagne

Francfort-Sur-Le-Main

Aide à la mobilité (disponible au 1er septembre 2012)

- 1 La sélection du (de la) bénéficiaire d'une aide à la mobilité se fera sur examen des projets de recherche par le conseil scientifique de l'IFHA.
- 2 Le poste est d'une durée d'un an, renouvelable une fois. Peuvent faire acte de candidature des spécialistes en histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine. Les candidats doctorants doivent avoir engagé une recherche (DEA ou M2 requis) qui concerne l'histoire ou l'historiographie allemande.
- 3 En-dehors de sa propre recherche, le bénéficiaire d'une aide à la mobilité participe aux activités communes de l'IFHA. La résidence à Francfort est obligatoire, mais des facilités de missions à l'extérieur pourront être accordées en fonction de chaque projet de recherche.
- 4 Le montant mensuel (1 400 euros) et les conditions de l'aide à la mobilité seront établis par une convention. Le bénéficiaire devra assumer lui-même les frais de sa couverture sociale. Il bénéficiera de la prise en charge de son billet aller pour rejoindre son poste, et de son billet retour en fin de mission, ainsi que du remboursement d'un transport forfaitaire de 50 kg de bagages.
- 5 Les dossiers sont à demander par courrier au ministère des Affaires étrangères et européennes – DGMDP – Direction des politiques de mobilité et d'attractivité – Sous-direction des échanges scientifiques et de la recherche – Pôle Sciences humaines et sociales et archéologie – 27, rue de la Convention – CS 91533 – 75732 Paris cedex 15 ; ou par courriel : philippe.devand@diplomatie.gouv.fr.
- 6 Des renseignements peuvent être obtenus auprès de l'IFHA.
- 7 Le dossier doit être rempli en deux exemplaires :
 - un exemplaire, accompagné de toutes pièces utiles (publications, originaux des attestations des directeurs de recherche ...) et d'un CV comportant *in fine* l'intitulé du projet adressé au

directeur de l'Institut français d'histoire en Allemagne – Senckenberganlage 31 – Postfach 141 – D-60 325 Frankfurt am Main. Tél. : (00 49) (0) 69/798 31 900 ; courriel : ifha@institutfrancais.de.

- un exemplaire, accompagné d'un CV, des copies des attestations et de l'intitulé du projet de recherche adressé au ministère des Affaires étrangères et européennes, à l'adresse mentionnée plus haut.

8 *Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2012.*

Bourses estivales de moyenne durée Robert-Mandrou et Gabriel-Monod

- 9 L'IFHA attribue, outre des bourses de courte durée (de 150 à 900 euros selon le lieu et la durée du séjour en Allemagne), une bourse d'un montant plus important de 1 500 euros destinée à couvrir de manière forfaitaire un séjour de recherche d'une durée minimale de quatre à six semaines en Allemagne, au cours de l'été suivant son attribution. Cette bourse porte le nom de Robert Mandrou, fondateur de la Mission historique française en Allemagne en 1977. Depuis 2006, la « bourse Mandrou » est réservée aux doctorants.
- 10 Pour les candidats postdoctorants, une bourse Gabriel-Monod, dotée de 1 800 euros, a été créée en 2006. Le calendrier et les conditions d'attribution sont les mêmes que pour la « bourse Mandrou ».
- 11 Comme pour les bourses habituellement accordées par l'IFHA, le lieu de résidence ne sera pas obligatoirement Francfort-sur-le-Main et cette aide s'adressera à tout étudiant ou chercheur engagé dans une recherche en sciences humaines portant sur l'histoire et la civilisation des pays germaniques du Moyen Âge à la première moitié du XXe siècle.
- 12 La sélection des candidats se fera sur dossier par les chercheurs de l'IFHA réunis en commission. Le dossier de candidature devra comprendre :
- une lettre de demande adressée au directeur de l'IFHA ;
 - un bref CV mentionnant éventuellement les publications scientifiques ;
 - une fiche ordinaire de demande de bourse de l'IFHA (à demander auprès de l'Institut ou à télécharger à partir du site internet : <http://www.ifha.fr>);
 - un descriptif de la recherche en cours et un programme détaillé de travail ;
 - une attestation du directeur de recherche.
- 13 Après sélection et accord, le montant de la bourse sera versé sur un compte bancaire dont les coordonnées auront été fournies par le candidat, une fois ce dernier arrivé sur son lieu de travail (attestation faisant foi).
- 14 Après son séjour, le candidat devra adresser un rapport d'activités et, le cas échéant, un exemplaire de son mémoire ou de sa thèse.
- 15 Les dossiers de candidature pour l'été 2012 devront être adressés au directeur de l'Institut français d'histoire en Allemagne – Senckenberganlage 31 – Postfach 141 – D-60 325 Francfort-sur-le-Main.
- 16 *Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2012.*